



Ligue Francophone de Pêche Sportive.

Membre : Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique.
Belgian Federation of Anglers - Fédération Internationale de Pêche Sportive ed

Secrétaire : Serge Bouvier
Avenue de la fontaine, 61
1435 Mont-Saint-Guibert
Gsm 0494/573982

Mont-Saint-Guibert, le 25 janvier 2026

Projet de PV de la réunion de la LFPS du 24 janvier 2026.

Présents : JM.Luyckx, M.Marcq, Ph.Skoba, St.Braham, C.Van Grootenbruel, F.Schoubben, D.Mailleur, St.Philippin, Th.Goossens, A.Doumont, B.Gillot, S.Bouvier, JLRollin, R.Gierkens, F.Schallenberg, N.Barbieux, M.Bachelet, J.Dubois

Excusé : J.Pilate

1.Accueil des délégués. Approbation de l'OJ. Points divers. Présentation des nouveaux membres

JM Luyckx souhaite la bienvenue à l'assemblée et formule ses vœux pour l'année nouvelle. Il présente ensuite Nicolas Barbieux (suppléant) et Maxime Bachelet (effectif) qui seront les nouveaux délégués de la fédération Escaut-Lys auprès de la LFPS, ainsi que Stéphane Braham et Johnny Dubois qui, eux, sont les représentants de la section « Trout Aréa » pour la fédération Est-Compétition.

JM.Luyckx invite par ailleurs ces derniers à faire le nécessaire afin que les présidents de la LFPS et du CCCV puissent avoir accès au compte bancaire ouvert pour la section Trout Aréa.

2.Election Statutaire : sortant et rééligible : le trésorier

JM Luyckx n'a reçu aucune candidature et d'autre part, Mady Marcq qui est en charge de ce poste souhaite continuer pour un nouveau mandat. Elle est réélue à l'unanimité.

3.Examen des candidatures sections Trout Area, Carpe au coup + responsable CB.LFPS et vice-président.

Trout Aréa...Cette section existe actuellement principalement en Région Wallonne. JM Luyckx rappelle brièvement les raisons du mécontentement de Julien Adam qui avait été désigné antérieurement responsable de cette section, mais précise par ailleurs et d'une part, que Jean-Luc Rollin l'avait informé de sa désignation et que celle-ci a fait l'objet d'une mention appropriée dans le pv de la réunion, d'autre part qu'il n'a pas reçu de suite à l'envoi du projet de règlement adapté à celui de la FIPS, et enfin, qu'il est nécessaire de disposer des coordonnées complètes d'une personne avant de procéder à la publication sur le site, ce qui n'était pas le cas. St.Braham qui connaît bien Julien Adam va réinterroger ce dernier. Point à revoir lors de la prochaine réunion.

Carpe au coup...JM Luyckx a reçu la candidature de Bertrand Rogy. La candidature de celui-ci est acceptée au niveau de la LFPS et sera également présentée au BFA.

Responsable des CB pour la LFPS...il n'y a pas de candidature pour l'instant.

Vice-présidence...2 candidatures sont parvenues à JM Luyckx. Il s'agit de MM.Ph.Skoba et D.Mailleur. Après une brève discussion et de commun accord entre les intéressés, c'est la candidature de Ph.Skoba qui est retenue à l'unanimité. Ph.Skoba sera donc vice-président de la LFPS pour les 4 prochaines années.

4.Approbation du PV de la réunion LFPS du 22 novembre 2025.

Aucune remarque à formuler, le PV est approuvé et signé par les membres présents.

5.Approbation du PV de la réunion BFA du 29 novembre 2025

Aucune remarque à formuler, le PV est approuvé à l'unanimité.

6.Examen de l'ordre du jour de la réunion BFA du 31 janvier – désignation des délégués

De 9h à 12h vérification des différentes caisses.

La réunion statutaire débutera à 13h.

Les délégués de la LFPS seront JM.Luyckx, S.Bouvier, D.Mailleur, F.Schallenberg, JL Rol lin, F.Schoubben, B.Gillot, M.Marcq et R.Gierkens

7.Organisation des hameçons d'or et de cristal 2025 – Suggestions

La cérémonie se déroulera le samedi 14 mars 2026 à l'hôtel Vandervalk à Nivelles.

Comme déjà dit antérieurement, le montant des subventions allouées par l'Adeps à la Fédération Sportive a été diminué de manière très importante et par ailleurs la situation financière de cette même Fédération sportive n'est guère brillante. L'Adeps a également décidé unilatéralement de supprimer la subvention au sport de haut niveau, au motif que la pêche n'était pas reconnue comme sport olympique. Nous avons donc dû rembourser en décembre le montant de l'avance reçue en début d'année. L'assemblée marque son accord pour réduire le coût des trophées remis au cours de cette cérémonie.

Accord est marqué pour inviter également les conjoints des personnes conviées à la cérémonie moyennant paiement d'une participation. (le montant sera payé sur le compte de la LFPS).

La liste des nominés pour l'hameçon d'or a été établie.

8.Championnats de Belgique 2026 : attribution, canevas, répartition des places et rappel calendrier

►Championnats de Belgique

Carpe en duo...organisation LFPS : du 8 au 10 mai à Bernissart

Handipêche et U15/U20/U25...organisation CCCV : 9 ou 10 mai (endroit à convenir)

Feeder Individuel...organisation LFPS : 23 août, fédération de la Sambre, à Péronnes

Masters et Vétérans...organisation LFPS : 18 octobre, fédération de la Sambre, Houdeng et Strépy

Interclubs...organisation LFPS : 19 et 20 septembre, fédération de la Sambre, Houdeng +...

Individuel et Dames...organisation CCCV : 4 et 25 octobre, endroit à déterminer

Feeder Clubs...organisation CCCV : 6 septembre à Willebroek

Carpe au coup...organisation LFPS : 26 et 27 septembre, fédération de la Senne, sur plusieurs étangs

Streetfishing...Organisation LFPS : les 22 mars, 28 juin et 6 septembre

Trout Aréa...à déterminer

Les canevas des organisations doivent être rentrés auprès de JM Luyckx pour le 31 mars au plus tard.

Le tableau des places attribuées aux fédérations pour « l'individuel » 2026 sera finalisé incessamment par Daniel Mailleur et transmis à JM Luyckx.

Le mode d'attribution de ces places sera à revoir pour 2027. Il est demandé à chaque fédération de réfléchir à de nouvelles formules de sélection pour notre prochaine réunion du 18 avril.

En ce qui concerne le championnat Individuel et dames, la LFPS proposera finalement au BFA de modifier l'organisation de « l'Individuel seniors » comme suit :

→Compétition en 2 journées, sur 2 WE différents, avec 81 participants lors de la 1^{ère} journée, répartis en 3 secteurs de 27 pêcheurs.

Les 33 premiers du classement général de la 1^{ère} journée, ç-à-d les 11 premiers de chaque secteur seront qualifiés pour pêcher la seconde journée.

Lors de la seconde journée, les 21 premiers du classement général de la 1^{ère} journée (soit les 7 premiers de chaque secteur) seront placés au milieu du parcours et concourront pour les médailles d'or et d'argent, tandis que les pêcheurs classés de la 22^{ème} à la 33^{ème} place seront placés aux extérieurs (6 de part et d'autre) et concourront, eux, pour la médaille de bronze.

Pas de remise de prix à l'issue de la première journée.

Les 2 journées seront organisées par la même « aile » (LFPS ou CCCV) alternativement.

► Internationaux

Seniors... 2 & 3 mai, 13 & 14 juin, 01 & 02 août, 10 & 11 octobre

Présélections... 7 & 14 novembre

Feeder... 6 & 7 juin, 19 & 20 septembre, 26 & 27 septembre

Présélections... 17 & 18 octobre

Freestyle... 2 & 3 mai

Présélections... 21 & 22 mars

Dames... 3 mai, 14 juin & 11 octobre

► Rencontres internationales

CM Feeder Nations : du 14 au 18 avril

CM Method : du 16 au 24 mai

CM Handipêche : du 30 mai au 07 juin

C.Europe Nations : du 20 au 28 juin

CM Feeder Clubs : du 26 juillet au 1^{er} août

CM U15/U20/U25 : du 1 au 9 août

Rencontre Belgique/Italie : à déterminer

CM Dames : du 15 au 23 août

CM Nations : du 20 août au 6 septembre

CM Carpe en Duo : du 2 au 5 septembre

CM Feeder Masters : du 4 au 11 octobre

Rencontre Pays-Bas / Belgique : à déterminer

Europ. Feeder clubs : du 24 au 30 octobre

CM Street Fishing : 30 & 31 octobre

9.CFWB 2026 - candidatures et organisation - Règlements

Dates

Clubs : 26 avril et 9 août, organisation fédération de la Senne pour les 2 journées.

Feeder : 26 avril, 31 mai et 28 juin

Carpe au coup : 5 et 6 septembre, plusieurs étangs

Carpe au coup clubs : 17 et 18 octobre, plusieurs étangs

Street Fishing : 20 septembre (Liège)

Règlement

Pour la CFWB Clubs, la compétition se déroulera sur le canal Charleroi/Bruxelles. Les 5 secteurs seront nettement séparés les uns des autres (éloignés de plusieurs centaines de mètres, voire un peu plus) et seront situés dans la région de Ronquières/Pied d'eau/Fauquez/Clabecq... Les équipes détermineront elles-mêmes les pêcheurs qu'elles placeront dans les secteurs respectifs et devront communiquer leur choix auprès de JM Luyckx pour le dimanche soir précédent la compétition (soit 1 semaine auparavant). Les modalités de cette compétition seront publiées prochainement sur le site de la LFPS comme chaque année.

Pour la CFWB Carpe au coup Clubs, le règlement qui doit régir cette organisation n'a pas encore été soumis à l'approbation de la LFPS, ni publié sur le site officiel de la ligue. Il est donc demandé instamment aux responsables de cette discipline de bien vouloir faire le nécessaire afin de présenter le règlement à la LFPS.

10.Situation des différentes sections (Inters, Carpe au coup, Carpe en duo, Feeder, Street Fishing et Trout Aréa

Inters... Frans Schoubben... Rien de particulier à signaler, tout se passe bien.

Carpe au coup... Rien à signaler, la section évolue normalement et de plus en plus de pêcheurs sont intéressés.

Carpe en duo... Raphaël Gierkens... Rien de particulier à signaler.

Feeder... Freddy Schallenberg... endroit pas encore déterminé pour la 3^{ème} manche CFWB Feeder, sinon rien à signaler.

Street Fishing... Jean-Luc Rolin... Tout est ok, rien de particulier.

Trout Aréa... Stéphane Braham... discipline en développement, rien de particulier à signaler non plus.

11.Situation financière. Rapport des vérificateurs aux comptes. Budget 2026. Avance des fédérations. Indemnités. Prix de la licence

• Les comptes au 31.12.2025 présentés par la trésorière ont été vérifiés par les contrôleurs désignés. Néanmoins, un certain nombre d'opérations relatives à l'année 2025 n'ont pas encore pu être réalisées et le seront début 2026. Afin de pouvoir contrôler une année 2025 complète, il est convenu qu'une nouvelle situation de l'année

2025 sera établie après le passage des opérations « en retard » et sera présentée aux vérificateurs lors de la réunion du mois d'avril. C'est sur base de cette nouvelle situation que décharge pourra être envisagée.

•Le budget 2026 n'a pas été établi, il le sera pour la réunion d'avril prochain.

•La nécessité pour la LFPS de surveiller ses dépenses a déjà été soulignée à plusieurs reprises ces dernières années. Elle s'impose plus que jamais et plusieurs décisions « difficiles », mais que nous espérons temporaires, doivent donc être prises en ce sens en ce début d'année 2026.

→Le prix des licences demandé aux fédérations sera augmenté. A partir de 2027, il passera de 10 à 12€ pour la licence A et de 15 à 17€ pour la licence A+.

→Les dotations de 250€ accordées par la LFPS aux clubs ou aux fédérations qui organisent une manche de la CFWB ou un Ch. Belgique sont supprimées à partir de 2026.

→L'allocation de fonctionnement versée annuellement par la LFPS aux fédérations sera limitée à 200€ par an et par fédération à partir de 2026.

→les allocations de 250€ attribuées aux pêcheurs et coachs participants aux Ch.Monde et Ch.Europe seront réduites de moitié à partir de 2026. En outre, dorénavant le montant de ces allocations sera payé aux différentes sections et non plus aux personnes individuellement.

→l'allocation de 1.500€ versée par la LFPS au club francophone qui participe au championnat du monde des clubs sera également réduite de moitié à partir de 2026.

12.Site

Le site fonctionne bien et continue d'être alimenté régulièrement par Martine Callens. Serge Bouvier adressera un courrier à chaque fédération afin que les données de chacune d'entre elles apparaissant sur notre site soient mises à jour.

13.Listings

Tous les listings sont rentrés, c'est en ordre. Daniel Mailleur fera suivre à chaque fédération un nouveau modèle de listing à utiliser dans le futur.

14.Rentrées des demandes de concours publics

Jean Pilate continuera à s'occuper du calendrier des concours publics de la LFPS.

Les règles qui sont d'application pour les demandes de concours publics figurent bien dans le règlement des compétitions publiques et doivent être respectées.

Néanmoins, tenant compte de quelques manquements constatés ces derniers temps, il convient de rappeler ici que **les demandes de concours publics doivent nécessairement être adressées aux fédérations par les clubs**. Ce sont les fédérations qui font suivre ces mêmes demandes auprès de Jean Pilate après y avoir marqué leur accord (**il n'est donc pas question que les clubs fassent parvenir leurs demandes de concours publics à J.Pilate directement !!**).

Un nouveau modèle de demande sera établi prochainement par JM Luyckx.

15.Distribution des timbres et licences vierges

Mady Marcq et Jean-Marie Luyckx ont remis les timbres et licences à chaque fédération.

16.Modifications du règlement des compétitions

Street Fishing...les demandes de modifications seront formulées auprès du BFA lors de la prochaine réunion.

Coup

→Gobies : une demande visant à ne plus comptabiliser les gobies lors des championnats de Belgique a été débattue, mais aucune décision n'a été prise. Cette question sera tranchée lors de la réunion du mois d'avril.

→Fouillis : il a été décidé de maintenir, encore pour 2026, à 3/4L les quantités maximales de fouillis qui peuvent être utilisées lors des compétitions organisées sous l'égide de la LFPS. Cette disposition sera à nouveau revue lors de la première réunion de 2027.

→Bourriches : que ce soit pour des concours publics ou pour des concours/manches de clubs, à partir de cette année 2026, il faudra obligatoirement que chaque pêcheur participant soit en possession de 2 bourriches au bord de l'eau. La seconde bourriche ne devra pas nécessairement être à l'eau dès le départ du concours, mais elle devra impérativement se trouver à proximité immédiate du pêcheur. Par contre, elle sera obligatoirement utilisée afin de séparer les gros poissons des petits poissons (rappelons que le décret Wallon sur la pêche impose cette

« séparation », un « gros » poisson = 30cm minimum). Les bourriches devront avoir une longueur suffisante de manière à ce qu'elles puissent être immergées de minimum 1 mètre.

En cas de non-respect de ces nouvelles instructions sur les bourriches, la disqualification sera automatique. Les bourriches pourront être mises à l'eau après le contrôle des esches et amorces.

→Il est demandé avec insistance aux organisateurs de mettre en place lors de chaque concours un contrôle strict et digne de ce nom, de manière à ce que les quantités d'amorce et d'esches autorisées soient scrupuleusement respectées **tant au moment du contrôle qu'en cours de compétition....**

17.Divers

Accessibilité aux plans d'eau...une réunion a eu lieu dernièrement avec les voies hydrauliques, c'est V.Despiegeleer du district de Mons qui était présent. Ce dernier, particulièrement intéressé, a prêté une oreille attentive aux demandes formulées par les pêcheurs et a fait preuve d'une certaine « bienveillance ». Une opinion favorable peut être retenue de cette réunion.

Cormorans...un dossier sur un projet de régulation du grand cormoran au niveau européen a été déposé au niveau de l'Europe en novembre dernier. La maison Wallonne de la pêche a de son côté adressé tout récemment une lettre à nos « eurodéputés » afin de les sensibiliser à cette problématique.

Demandes de dérogation...pour l'instant, rien ne change, les demandes doivent toujours être adressées aux fédérations de sous-bassin qui les transmettent à la DNF après y avoir apposé leur accord. Dans le futur (à moyen terme) un nouveau formulaire de demande sera mis « online » par la Région wallonne et les demandes seront envoyées d'abord à la DNF. Les informations utiles seront communiquées en temps opportun.

Asbl...un groupe de travail de 4 personnes a été constitué afin d'étudier les statuts à mettre en place pour le passage en ASBL.

La séance est levée à 15h30'